

# MARCHE DE TELECOMMUNICATION

## Référence : MAPA – 01 – 0380083J - 2019

Le lycée polyvalent Galilée, représenté par Mme Ouarda LA TORRE, Provisoire, personne responsable du marché, lance un appel public à la concurrence, en procédure adaptée, pour des prestations de télécommunication, dont le détail est précisé dans le cahier des charges joint.

### REGLEMENT DE CONSULTATION

#### **ALLOTISSEMENT :**

Lot unique : communications téléphoniques du lycée Galilée, selon cahier des charges, deux abonnements téléphonie mobile avec appels, SMS illimités, et un abonnement téléphonie mobile avec appels, SMS illimités et forfait internet 10 Go minimum.

#### **DUREE DU MARCHE :**

Le marché est prévu pour une durée de **3 ans, du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 28 février 2022.**

#### **CRITERES DE SELECTION ET PONDERATION :**

##### **Critère N°1 pour 50 % :**

Coût total basé sur la consommation totale 2017-2018 (cf. annexe1) plus coût total appels et sms illimités + forfait internet mobile.

##### **Critère N°2 pour 10 % :**

L'offre commerciale globale. Elle portera notamment sur :

- le coût de la mise en service
- l'indemnité de rupture de contrat,
- toute autre facturation différente de celles examinées dans le critère 1,

##### **Critère N°3 pour 30 % :**

Le temps de rétablissement en cas de dysfonctionnement lié au prestataire.

##### **Critère N°4 pour 10 % :**

Les éléments d'information contenus dans l'offre, tels que **les références**, l'effectif en personnel, les certifications qualité....

## REMISE DES OFFRES

Les offres devront être déposées sur le site AJI avant le lundi 4 février 2019 à 12h.

**1** - Chaque offre comportera les prix détaillés hors taxes à renseigner dans l'annexe 1 de l'acte d'engagement.

**2** - Les candidats produiront un document qui reprendra les coordonnées de l'entreprise ainsi que celles de la personne désignée responsable des relations avec le lycée.

**3** - Les candidats s'engageront sur un délai de rétablissement maximum, et l'acceptation du montant de pénalités prévu dans le règlement de cette consultation.

**4** - Chaque offre comportera la liste complète des modalités financières particulières, dont l'indemnité de rupture de contrat (cf. critères de sélection)

### Renseignements :

Les candidats peuvent obtenir des renseignements auprès de :

Martine FLAUX : 04.74.31.14.05 - [martine.flaux@ac-grenoble.fr](mailto:martine.flaux@ac-grenoble.fr)

Laurence BALLY : 04.74.31.14.06 - [laurence.bally@ac-grenoble.fr](mailto:laurence.bally@ac-grenoble.fr)

MARCHE DE TELECOMMUNICATION  
Référence : MAPA – 01 – 0380083J – 2019

## CAHIER DES CHARGES

### 1-1 - Prestations obligatoires de bases :

Les numéros de téléphone doivent rester inchangés.

Acheminement des communications sans préfixe nouveau.

Présentation de l'appelant.

#### **Facturation selon le bordereau de prix (annexe 1 de l'acte d'engagement)**

Facturation détaillée pour chaque communication (date, durée d'appel, le numéro appelé) sur demande.

Deux abonnements téléphonie mobile appels et sms illimités et un abonnement téléphonie mobile avec appel et sms illimité et internet mobile 10 Go minimum.

Délai de rétablissement inférieur à 8h ouvrées à compter du signalement de la panne par le moyen défini par le prestataire.

### 1-2 – Variante pour les prestations obligatoires de base :

Les numéros de téléphone doivent rester inchangés.

Acheminement des communications sans préfixe nouveau.

Présentation de l'appelant.

#### **Facturation selon un forfait illimité pour la téléphonie fixe.**

Facturation détaillée pour chaque communication (date, durée d'appel, le numéro appelé) sur demande.

Deux abonnements téléphonie mobile appels et sms illimités et un abonnement téléphonie mobile avec appel et sms illimité et internet mobile 10 Go minimum.

Délai de rétablissement inférieur à 8h ouvrées à compter du signalement de la panne par le moyen défini par le prestataire.

### 2 – Réseau utilisé :

Possibilité de faire des offres différentes selon le réseau utilisé (4TO ou 8 canaux SIP)

Eligibilité de la ligne et des équipements **à confirmer par le prestataire.**

Pour le réseau mobile, 4G minimum.

### 3 - Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 jusqu'au 28 février 2022. Il est non reconductible.

### 4 - Les prix du marché :

Les prix sont fixes pour toute la durée du contrat.

### 5- Facturation - règlement :

Les factures seront établies tous les mois. Leur règlement interviendra dans les 30 jours à réception de la facture. A défaut, les intérêts moratoires seront calculés en référence à

l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir.

## **6 – Pénalités :**

Au-delà du délai maximum de rétablissement fixé dans le présent cahier des charges, soit 8 h ouvrées à compter du signalement auprès du prestataire, une pénalité de 150€ par jour d'interruption du service sera appliquée au prestataire défaillant.

## **7 – Demande de carte d'identité du responsable du marché :**

Le fournisseur ne pourra pas exiger la présentation de la CNI du responsable du marché pour la signature du marché.